

## Compte-rendu de de la réunion du Conseil de quartier Grenade les prés

Mardi 10 avril 2018 – 18h30

**Membres du bureau CDQ présents** : Fabienne BARDIN, Philippe RHOM, Christian VASSE, Lucie SCHMITZ, Jean-François BOURGEOIS, Raphaël ANDRE, Laurent MASTIO, Christian STRUZYNSKI (association jardin des petits Caouecs).

**Absents excusés** : Dalila ROUTABOUL.

**Elue présente** : Catherine ESCHARD, adjointe au Maire déléguée au quartier Grenade-Les Prés et à la démocratie participative.

**Direction Démocratie de proximité** : Fannie YOMET

### Ordre du jour :

- I - Retour sur les aménagements de l'école des Prés – Dina LIKHT
- II - Animations
  - Fête de la Nature
  - Repas de quartier
- III - Informations municipales
- IV - Sujets divers
  - Commission Moustiques
- V - Tour de table

## *I – Retour sur les aménagements de l'école des Prés par Dina LIKHT*

Dina LIKHT, responsable du service déplacements de la ville, était invitée par les membres du Conseil de Quartier afin d'échanger sur leurs propositions et les possibles aménagements autour de l'école des Prés.

Rappel des propositions du CDQ :

### **1. Mise en place d'un sens unique :**

- Rue Virgile
- Chemin des prés

Sens interdit à tous véhicules à l'exception des transports en commun (bus scolaires) et engins de chantier.

Sortie des véhicules sur les voies suivantes :

- Rue André Gide
- Chemin des Saoulous

### **Pros/Cons**

Possibilité de création de places aux abords des trottoirs.

Circulation fluide car sens unique

Riverains fortement impactés par ce nouveau sens de circulation

Création d'une piste cyclable rue Virgile et chemin des prés

### **2. Mise en place d'un sens unique circulaire sur rue :**

- Rue Virgile
- Chemin des prés

Sens interdit sur chemin des prés à partir de l'embranchement de l'école à tous les véhicules à l'exception des transports en commun (bus scolaires) et engin de chantier.

Sortie des véhicules qui se seraient engagés sur le chemin des prés par les voies suivantes :

- Rue André Gide
- Chemin des Saoulous

### **Pros/Cons**

Possibilité de création de places aux abords des trottoirs.

Circulation fluide car sens unique

Création d'une piste cyclable rue Virgile et chemin des prés

#### **3. Mise en place d'un sens unique circulaire sur rue :**

- Rue Virgile
- Chemin des prés

Sortie des véhicules sur voies suivantes :

- Chemin des prés
- Rue André Gide
- Chemin des Saoulous

### **Pros/Cons**

Circulation difficile aux abords de l'école car double sens autorisée.

#### **4. Mise en place d'un sens unique circulaire sur rue :**

- Rue Virgile
- Chemin des prés
- Rue André Gide

Sortie des véhicules sur voies suivantes :

- Chemin des près
- Rue André Gilde

### **Pros/Cons**

Sens unique de circulation devant l'école des prés.

Problématique des maraichers supprimée car circulation à sens unique sur chemin des Prés.

Accès transports en commun par chemin des Saoulous.

Prévoir le non stationnement au croisement chemin des Prés et Rue André Gilde pour circulation des transports en commun.

Mme LIKHT explique au conseil de quartier que toutes ces propositions ont déjà été proposées par les conseils de quartiers précédents et qu'elles ne peuvent pas être mises en pratique. En ce qui concerne le sens unique, nous évitons de le mettre en place car il accentue le risque d'accélération des véhicules. De plus le chemin des Prés et la rue Virgile ne dépassent pas les 5 mètres de largeur nécessaire afin d'y créer des aménagements. Et enfin l'emprise de la voirie pour créer une bande cyclable (qui mesure entre 1.40m et 1.75m), et pouvoir garder un double sens (2.50m) n'est pas suffisante.

Le service déplacement mène actuellement une étude sur les aménagements possibles aux abords des écoles afin de les présenter au Maire et aux élus lors d'une prochaine réunion.

Parallèlement, il est possible de travailler autour d'un plan de déplacement d'établissement scolaire avec l'Education Nationale. M. MASTIO qui est aussi membre d'une association de parents d'élèves de l'école des Prés doit proposer aux encadrants de faire une enquête mobilité au sein de l'établissement. Ce plan de déplacement concerne beaucoup d'acteurs comme le directeur d'école, les parents d'élèves, la direction enfance et éducation, le service déplacements... : <http://vivacite.b-cluster.com/>

Réponses aux questions du quartier :

Réaménagement du rond-point chemin d'Aussonne au niveau du bassin d'apprentissage :

Après étude de Toulouse Métropole, la création d'un plateau complet serait très coûteuse (entre 80 et 100000 euros). D'autres solutions sont à l'étude pour le sécuriser. Une demande de rétrécissement de la végétation a été demandée par le conseil de quartier.

Les places de stationnements ainsi que les potelets sur le chemin d'Aussonne seront finalisés d'ici la fin du mois d'avril.

## II – Animations

### ➤ Fête de la Nature

La date choisie par le Conseil de Quartier est le 30 septembre 2018. Le lieu n'est pas complètement arrêté mais elle devrait se dérouler non loin des jardins familiaux.

### ➤ Repas de quartier

Le repas de quartier se tiendra le 06 juillet 2018 à partir de 19h dans la cours du centre de loisirs des Prés. Ce repas est ouvert à tous ceux qui souhaitent passer un moment convivial autour d'un groupe musical et de nombreuses animations.

## III- Informations municipales

- Depuis le 02 février et jusqu'à début juin, la ville de Blagnac teste un nouveau service de transport en commun, l'**Odybus' nuit**. Il est proposé aux spectateurs d'Odysud et résidant à Blagnac, d'être raccompagnés au plus près de leur domicile.  
Depuis début avril ce service a été élargi. Il est maintenant proposé aux blagnacais de venir les chercher à leur domicile, afin de les amener à **Odysud** ou au **cinéma Rex**, et de les raccompagner.
- Le 23 et 24 juin : Fête champêtre (nouveau format de la fête des rues)  
Autour de veaux à la broche, rôtis dans le parc des Ramiers, la fête champêtre de Blagnac est le nouveau rendez-vous de la convivialité, des associations et de ceux qui aiment célébrer ensemble l'arrivée de l'été. On déjeune en famille, entre amis, entre voisins... et on s'y distrait au son des fanfares et des nombreuses animations.  
Attention réservation obligatoire pour ceux qui souhaitent manger le veau à la broche.

Plus d'informations sur Forum ou sur le site internet de la ville.

## IV- Sujets divers

### ➤ Commission moustiques

Mise en place d'une commission inter conseils de quartiers sur la thématique des moustiques à l'initiative du Conseil de Quartier Sud.

La première réunion a eu lieu le **19 MARS 2018 à 18h30** à la permanence de quartier sud. Le Conseil de Quartier Grand-Noble était représenté par Fabienne BARDIN, Philippe ROHM et Jean-François BOURGEAIS. Ci-dessous un extrait de la présentation de M. Pascal BOUREAU, sur les actions de la municipalité, présent lors de cette réunion.

« Cette prolifération, notamment avec l'apparition du moustique tigre sur l'agglomération toulousaine, est une véritable problématique à laquelle il est difficile de trouver une solution radicale. De plus, cette idée d'éradication se heurterait à plusieurs obstacles. En termes d'impact sur les écosystèmes tout d'abord, et de faisabilité ensuite. **Au sein de la chaîne alimentaire, les moustiques servent de nourriture à de nombreuses espèces : au stade de larves, ils sont mangés par des invertébrés aquatiques, des batraciens et des poissons, puis, en tant qu'adultes, ils constituent les mets de prédilection d'oiseaux, de chauve-souris ou de libellules. Les moustiques, qui se nourrissent principalement du nectar des plantes, sont également des pollinisateurs – bien qu'on ne sache pas dans quelles proportions, faute d'études écologiques précises. Enfin, ils participent au cycle de l'azote, en intervenant dans la première étape de décomposition de l'azote organique en azote minéral, filtrant ainsi les eaux et évitant l'eutrophisation des milieux.**

La Ville de Blagnac procèdera cette année à plusieurs campagnes de démoustication du domaine public, à la fréquence d'une par mois sur la période d'avril à septembre.

Ces démoustications ne peuvent intervenir qu'au stade larvaire de l'insecte, dans les points d'eaux stagnantes, au moyen d'un larvicide le plus sélectif possible. En outre, c'est à ce stade que le moustique occupe un espace géographique minimum et qu'il est le plus facilement localisable.

Ces traitements seront donc effectués dans tous les plans d'eau de la Ville relevant du domaine public, aux moyens d'un insecticide biologique qui n'a pas de classement toxicologique. Ce dernier reste sans danger pour l'environnement et sans risque pour les prédateurs naturels.

Cette action devra cependant être complétée par l'implication de tous les citoyens. Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples et peu contraignants, doit participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

**En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes qui permettent leur reproduction autour de son domicile** : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer tout objet pouvant se remplir d'eau... Des pastilles, vendues dans les magasins bios, existent et permettent de traiter les petits bassins ou les coupelles qui sont remplies d'eau. »

Une large communication va être engagée en ce sens pour mobiliser les blagnacais autour de cette lutte (article dans Forum et dans la Dépêche).

### ***V- Tour de table***

- Le CDQ demande s'il est prévu de traiter les sculptures en fer au sein du parc d'Odysud ?
- Quel est le tracé du fil vert (course à vélo) au départ de Blagnac ?
- Demander à l'association « Histoire et Mémoire » quelle est la signification de la croix qui se situe à l'angle du vieux chemin de Grenade et la rue Carrière.
- La mairie a-t-elle prévue de créer une application mobile regroupant les services comme Noctambus, Odybus... afin de faciliter les réservations ?
- Le CDQ souhaiterait inviter lors d'une prochaine réunion la direction du Relais.

**Prochaine réunion du bureau du CDQ :**  
**Le mardi 05 juin 2018 à 18h30 à la maison Naudin.**